

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-109/SG/CG approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d' « Electricité de Djibouti » pour l'année 1971

n° 71-109/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
20 janvier 1971

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1971

Date du numéro
10 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

est approuve la delibration n°239 du 17 decembre 1971 du conseil d'administration d'electricite de djibouti arrete l'etat de prevision de recette et depense pour l'anne 1971 à la somme de neuf cent vinght deux millions soixante quinze mille francs djibouti (922.075.00 fd).